

# CAPITAL SOCIAL - 3 CATÉGORIES

(Fusion)

(LCSA)

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
<b>1.00</b>	<b>ACTIONS DE CATÉGORIE « A » (ORDINAIRES) ..... 3</b>
1.01	Droit de vote ..... 3
1.02	Droit aux dividendes ..... 3
1.03	Droit au remboursement ..... 3
1.04	Participation ..... 4
1.05	Droit d'échange ..... 4
1.06	Droit de rachat ..... 4
1.07	Procédure de rachat ..... 4
1.08	Droit d'achat (de gré à gré) ..... 4
1.09	Absence de séries ..... 4
1.10	Droit de veto ..... 4
1.11	Garanties ..... 5
1.12	Droit de préemption ..... 5
<b>2.00</b>	<b>ACTIONS DE CATÉGORIE « B » (FINANCEMENT INTERNE) ..... 6</b>
2.01	Droit de vote ..... 6
2.02	Droit aux dividendes ..... 6
2.03	Droit au remboursement ..... 6
2.04	Participation ..... 7
2.05	Droit d'échange ..... 7
2.06	Droit de rachat ..... 7
	2.06.01 Au gré de la Société ..... 7
	2.06.02 Au gré du détenteur ..... 7
2.07	Procédure de rachat ..... 7
	2.07.01 Au gré de la Société ..... 7
	2.07.02 Au gré du détenteur ..... 8
2.08	Droit d'achat (de gré à gré) ..... 8
2.09	Création de séries ..... 8
2.10	Droit de veto ..... 9
2.11	Garanties ..... 9
2.12	Droit de préemption ..... 9
<b>3.00</b>	<b>ACTIONS DE CATÉGORIE « C » (FINANCEMENT EXTERNE) ..... 10</b>
3.01	Droit de vote ..... 10
3.02	Droit aux dividendes ..... 10
3.03	Droit au remboursement ..... 10
3.04	Participation ..... 10
3.05	Droit d'échange ..... 11

# CAPITAL SOCIAL - 3 CATÉGORIES

## (Fusion) (LCSA)

3.06	Droit de rachat .....	11
3.06.01	Au gré de la Société .....	11
3.06.02	Au gré du détenteur .....	11
3.07	Procédure de rachat .....	11
3.07.01	Au gré de la Société .....	11
3.07.02	Au gré du détenteur .....	11
3.08	Droit d'achat (de gré à gré).....	12
3.09	Création de séries.....	12
3.10	Droit de veto .....	12
3.11	Garanties .....	13
3.12	Droit de préemption.....	13
<b>4.00</b>	<b>PROCÉDURE DE RACHAT .....</b>	<b>13</b>
4.01	Rachat au gré de la Société.....	13
4.01.01	Avis .....	13
4.01.02	Disponibilité des fonds et remise des certificats .....	14
4.01.03	Défaut de remise des certificats .....	14
4.01.04	Rachat partiel .....	14
4.02	Rachat au gré du détenteur .....	15
4.02.01	Avis .....	15
4.02.02	Remise des certificats.....	15
4.02.03	Délai de paiement.....	15
4.02.04	Droit individuel.....	15
<b>5.00</b>	<b>VALEUR DE RACHAT .....</b>	<b>16</b>
5.01	Définitions .....	16
5.02	Juste valeur marchande.....	16
5.03	Réévaluation.....	16
5.04	Contestation.....	16
5.05	Ajustement.....	17
5.06	Versement.....	17
5.07	Dividendes.....	17
5.08	Réduction du capital déclaré.....	17

o o o o o

# CAPITAL SOCIAL - 3 CATÉGORIES

(Fusion)  
(LCSA)

---

## ANNEXE 1 – STRUCTURE DE CAPITAL SOCIAL

---

### AUX STATUTS DE FUSION

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions de chacune des catégories suivantes :

**ACTIONS DE CATÉGORIE « A »**  
**ACTIONS DE CATÉGORIE « B »**  
**ACTIONS DE CATÉGORIE « C »**

Les actions de catégorie « A », de catégorie « B » et de catégorie « C » comportent et sont assujetties respectivement aux droits, privilèges, conditions et restrictions suivants :

#### **1.00 ACTIONS DE CATÉGORIE « A » (ORDINAIRES)**

##### **1.01 Droit de vote**

Les actions de catégorie « A » confèrent à leurs détenteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cadre de telles assemblées, les détenteurs d'actions de catégorie « A » ont, aux fins d'élection des administrateurs et d'adoption de toute résolution relevant de leur juridiction, droit à UN (1) vote par action détenue.

##### **1.02 Droit aux dividendes**

Après avoir pourvu au dividende préférentiel sur les actions de catégorie « C » et de catégorie « B », si, au cours d'un exercice financier de la Société, il reste des profits ou surplus disponibles aux fins de dividendes, les détenteurs d'actions de catégorie « A » peuvent alors recevoir, un tel dividende selon les modalités que les administrateurs déterminent à leur discrétion.

##### **1.03 Droit au remboursement**

Sous réserve du droit au remboursement préférentiel des détenteurs d'actions de catégorie « C » et de catégorie « B », et advenant la liquidation ou la dissolution, volontaire ou forcée, de la Société ou une distribution de ses éléments d'actif en faveur de ses actionnaires pour quelque raison que ce soit, les détenteurs d'actions de catégorie « A » ont le droit de recevoir à titre de remboursement, un montant équivalant au capital déclaré sur les actions de catégorie « A » détenues par eux respectivement et à tout dividende alors déclaré sur celles-ci et demeuré impayé.

[...]